

## **COMITE DIRECTEUR de la LAO du 24 juin 2023**

**Siège de la Ligue d'Athlétisme d'Occitanie - 7 Rue André Citroën 31130 – BALMA**

### **Présents**

Patricia ALT, Chantal DUPRAT, Elisabeth LAGIER, Christine LAGONELLE, Séverine PUREN, Dominique TALLET.

Yves BELLANGER, Marc CONGRAS, Sébastien DECOMBES, José DE OLIVEIRA, Marc DELAY, Didier DONNETTE, Daniel DUBEC, Thierry DUPRAT, Yves GOUYEN, Christophe LAGIER, André OLIVE, Pierre OLIVE.

### **Invités présents**

Tidiane CORREA (CTR), Daniel ROUSSEAU (Président CDA 31)

### **Excusés membres (COMITE DIRECTEUR)**

Martine CABANIOLS, Chrystel CARRE, Janine COURTADE, Bénédicte ROZE, Cathy TRAUCHESSEC, Sandrine VALETTE.

Frédéric BESSON, Dominique BIAU, Alexandre BONACORSI, Jean-Paul BRACKMAN, Alain CABANIOLS, Christophe CHEVAL, Patrick SARRAT, Denise et Gérard LATERRASSE.

### **Excusés (CDA)**

Michel WIMART, Daniel MACK, Denis ARCUSET

### **Excusé employés ligue**

Eric ALBERT (Directeur de ligue)

### **Absents** : Gérard BROUILLET

### **Pouvoirs**

Chrystel CARRE à José DE OLIVEIRA  
Janine COURTADE à Christine LAGONELLE  
Bénédicte ROZE à Dominique TALLET  
Sandrine VALETTE à Chantal DUPRAT  
Cathy TRAUCHESSEC à Thierry DUPRAT  
Dominique BIAU à Marc CONGRAS  
Patrick SARRAT à Pierre OLIVE

**Soit 7 pouvoirs écrits et 2 non écrits refusés.**

**Nous rappelons qu'il est important que les membres absents fassent une délégation de pouvoir par écrit, afin de pouvoir être comptabilisé dans les voix.**



### **NOS PARTENAIRES**

## **POST REUNION**

Denise et Gérard LATERRASSE ont fait part de leur étonnement de ne pas faire partie des pouvoirs donnés respectivement à Patricia ALT et Marc CONGRAS, information donnée par écrit, au moyen d'un mail, le 20 juin 2023 à 21h29.

Le mail reçu au niveau du secrétariat LAO ([secretariat.lao@orange.fr](mailto:secretariat.lao@orange.fr)) a été laissé en stand-by, et ni le président ni la secrétaire générale n'ont été informés.

**Nous présentons donc toutes nos excuses à Denise et Gérard, pour cette non prise en compte.**

## **Vérifications des pouvoirs**

18 membres du CD présents et 7 pouvoirs donnés : 25 voix.

**Le quorum est atteint, votes et délibérations peuvent avoir lieu.**

### *Rappel : QUORUM pour délibérations et votes*

Statutairement au sujet du quorum

« **Article 32.2 (statuts LAO)** La présence du tiers au moins des membres du Comité Directeur est nécessaire pour la validité des délibérations. » Soit 12 personnes pour le CD LAO.

## **ORDRE DU JOUR**

### ❖ **Statistiques des licences pour l'année 2023**

Notre position ne s'est guère améliorée : nous compterons environ **24000 licenciés** cette année ce qui représentera une chute de **750 licenciés**.

➤ Tableau des licenciés par ligue :

	ETAT DES LICENCES (PAR LIGUE)						
		20/06/2022	31/08/2022	20/06/2023	31/08/2023	Prévisionnel	
		A	B	C		C/B %	C/A %
1	48 NOR	15 877	15 885	16 289	16 297	102,54%	102,59%
2	42 BRE	18 335	18 347	18 653	18 665	101,67%	101,73%
3	40 ARA	31 983	32 025	32 494	32 537	101,46%	101,60%
4	41 BFC	10 537	10 537	10 700	10 700	101,55%	101,55%
5	46 H-F	25 565	25 580	25 944	25 959	101,42%	101,48%
6	45 G-E	23 504	23 527	23 840	23 863	101,33%	101,43%
7	52 PCA	21 502	21 526	21 730	21 754	100,95%	101,06%
8	51 P-L	25 238	25 241	25 469	25 472	100,90%	100,92%
9	47 I-F	51 678	51 715	52 119	52 156	100,78%	100,85%
10	49 N-A	27 958	27 974	27 903	27 919	99,75%	99,80%
11	43 CEN	12 030	12 040	11 871	11 881	98,60%	98,68%
12	50 OCC	24 745	24 757	23 966	23 978	96,80%	96,85%
1	61 W-F	16	17	116	123	682,35%	725,00%
2	53 C-T	57	57	83	83	145,61%	145,61%
3	56 MAR	1 938	1 947	2 740	2 753	140,73%	141,38%
4	55 GUY	670	670	860	860	128,36%	128,36%
5	54 GUA	2 186	2 191	2 762	2 768	126,06%	126,35%
6	58 N-C	815	876	946	1 017	107,99%	116,07%
7	59 P-F	858	859	984	985	114,55%	114,69%
8	60 REU	4 826	4 836	5 473	5 484	113,17%	113,41%
9	44 COR	1 446	1 446	1 418	1 418	98,06%	98,06%
10	57 MAY	439	439	386	386	87,93%	87,93%
	TOTAUX	302 203	302 492	306 746	307 039	101,41%	101,50%

➤ La mixité de nos licenciés :

ANNEE	OCCITANIE						TOTAL	Différence H/F
	FEMMES			HOMMES				
2023	11532	-391	48,12%	12434	-400	51,88%	23966	902
2022	11923	1962	48,16%	12834	1755	51,84%	24757	911
2021	9961	-1823	47,34%	11079	-2053	52,66%	21040	1118
2020	11784	-279	47,29%	13132	-113	52,71%	24916	1348
2019	12063	103	47,66%	13245	184	52,34%	25308	1182
2018	11960	47	47,80%	13061	668	52,20%	25021	1101

➤ Répartition par département :

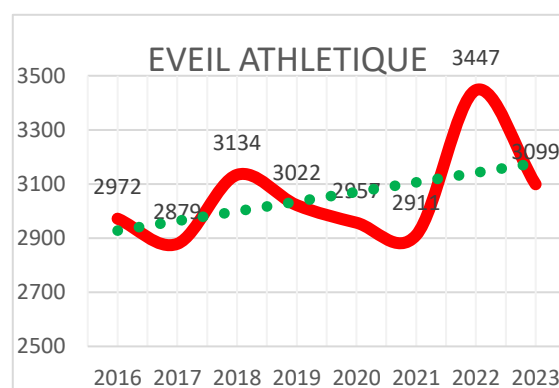
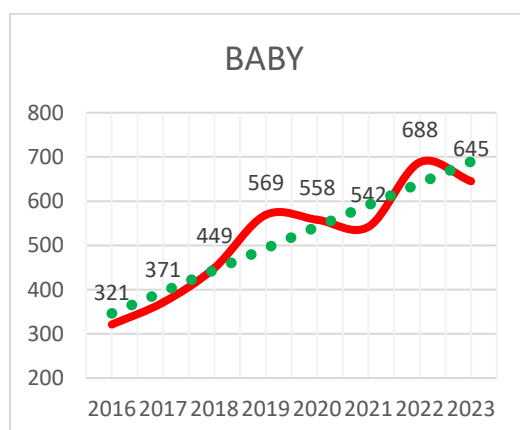
	2021		2022		2023			
009 CD ATHLE ARIEGE	184	73,60%	316	171,74%	315	99,68%	126,00%	487
011 CD ATHLE AUDE	1 265	83,50%	1 345	106,32%	1 329	98,81%	87,72%	281
012 CD ATHLE AVEYRON	819	71,65%	941	114,90%	948	100,74%	82,94%	295
030 CD ATHLE GARD *	3 103	79,38%	3 459	111,47%	3 265	94,39%	83,53%	229
031 CD ATHLE HAUTE-GARONNE	5 052	94,25%	5 919	117,16%	5 803	98,04%	108,26%	241
032 CD ATHLE GERS	561	85,52%	657	117,11%	624	94,98%	95,12%	307
034 CD ATHLE HERAULT	3 952	92,81%	4 478	113,31%	4 249	94,89%	99,79%	277
046 CD ATHLE LOT	557	80,26%	630	113,11%	770	122,22%	110,95%	226
048 CD ATHLE LOZERE	457	81,17%	635	138,95%	556	87,56%	98,76%	138
065 CD ATHLE HAUTES PYRENEES	1 389	88,53%	1 631	117,42%	1 573	96,44%	100,25%	146
066 CD ATHLE PYRENEES ORIENTALES	1 170	78,05%	1 364	116,58%	1 350	98,97%	90,06%	356
081 CD ATHLE TARN	2 251	87,66%	2 549	113,24%	2 443	95,84%	95,13%	160
082 CD ATHLE TARN-ET-GARONNE	804	86,27%	833	103,61%	741	88,96%	79,51%	352
	21 564	83,28%	24 757	119,61%	23 966	97,81%	96,19%	

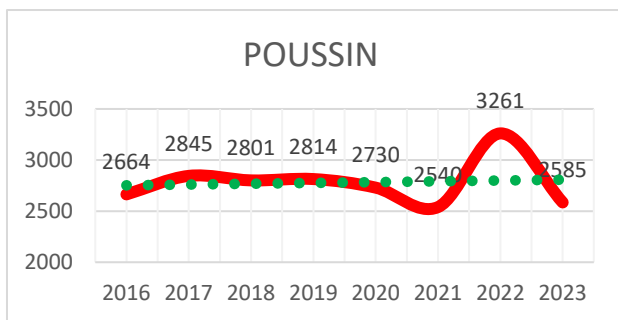
030 CD ATHLE GARD *	3 103	79,38%	
AS VILLENEUVE les AVIGNON	21 875	83,28%	87,79%

Le Lot est toujours très élevé en matière de prise de licences par rapport à l'année passée, par contre le Gard n'arrive pas à rattraper la période avant COVID.

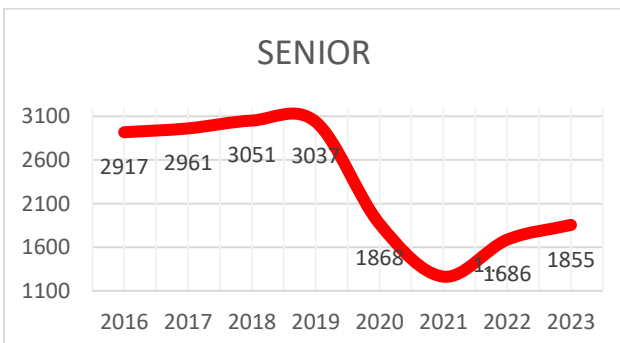
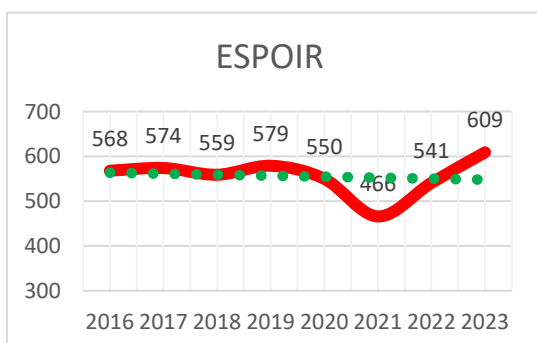
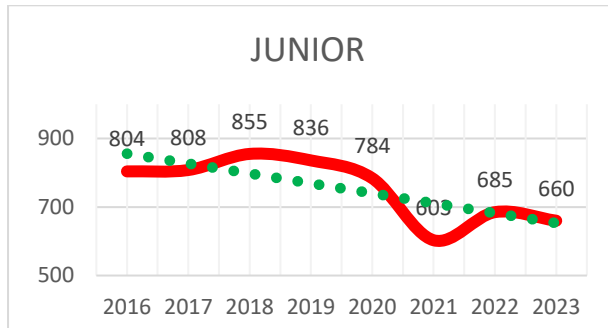
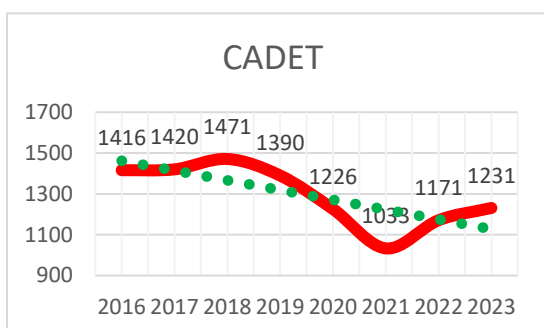
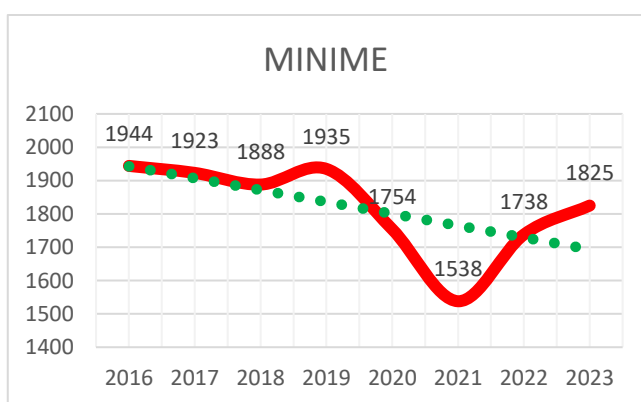
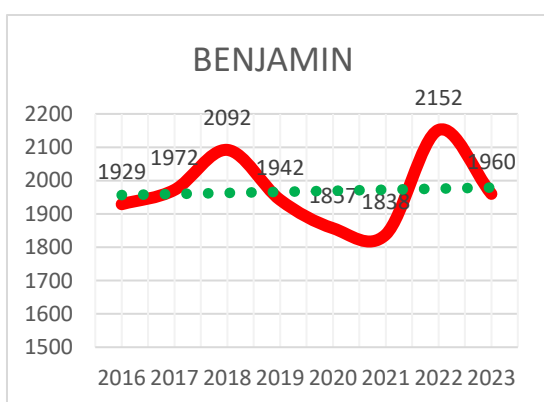
Les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault voient leur effectif global baisser légèrement alors que ce sont ces départements qui nous permettaient de faire évoluer notre taux de licences.

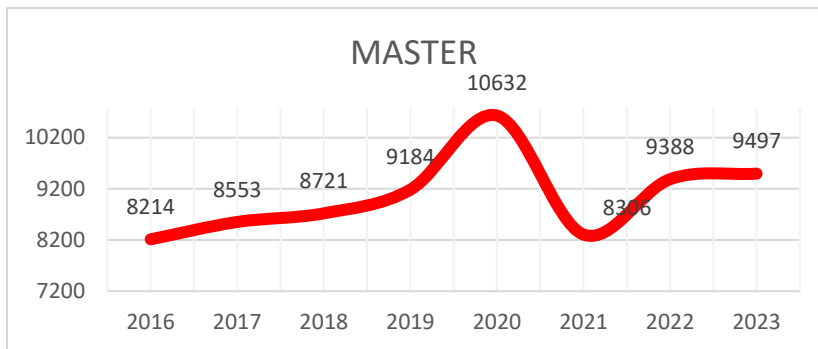
➤ Evolution par catégorie :





Ces 3 catégories qui avaient eu un rebond post covid, sont revenues à un peu en arrière. De même la catégorie des Benjamins est en baisse.





## ❖ Le point sur les emplois de la Ligue

André OLIVE

### Rappel sur l'emploi d'Elodie :

Notre salariée a été recrutée lorsque la FFA a créé les emplois pour le développement de nouvelles activités de l'athlétisme, avec une prise en charge pendant 10 ans du salaire de tels salariés. Elle s'occupe donc à l'heure actuelle du sport et santé, de l'animation sport dans les écoles et du job dating (en partenariat avec Pôle Emploi).

### Emplois d'agents territoriaux financés par la FFA :

Dans le budget prévisionnel pour de tels emplois, la Fédération avait acté la prise en charge de 24 postes.

16 ligues ont recruté des agents, depuis plus ou moins longtemps.

A ce jour, il reste encore 6 postes non pourvus.

La FFA, par l'intermédiaire de Anne TOURNIER-LASSEVRE, désire que ces emplois soient honorés. 11 ligues ont manifesté leur intérêt pour embaucher un nouvel employé, pris en charge par la FFA. Devant cet engouement, la FFA a décidé qu'elle prendrait en charge 12 emplois d'agent de développement à mi-temps, pour que chacune des ligues demandeuses puissent être pourvues. Chaque ligue aura alors la possibilité de prendre à sa charge, si elle le souhaite, l'autre mi-temps, ou de refuser cette solution. Ceci permettra de contenter chaque territoire par un agent à mi-temps supplémentaire.

### Nouvel emploi au sein de la LAO :

Nous allons donc recruter un agent, sur un poste à venir à mi-temps.

Nos orientations préalablement définies lors des divers travaux de Comité Directeur et de bureau, ne changent pas. Juste, Anne-Tournier LASSEVRE, qui est en charge au niveau fédéral des fiches de poste, a refusé que nous prévoyions pour notre agent des temps d'emploi sur les centres d'entraînement, afin de ne pas pallier par le biais de cet employé, le remplacement de cadres techniques.

L'Agent de développement coordonnera donc les structures clubs **mais il ne pourra pas être un animateur direct.**

Donc pour notre emploi, nous devons tenir compte de cette remarque.

Les propositions pour le « document de travail » lors du travail d'embauche, se déclineront selon trois orientations :

- Décliner et partager sur le territoire de la ligue, le Projet de Performance fédéral
- Soutenir la Commission régionale de Formation
- Suivre les opérations mise en place au sein de la LAO pour le secteur jeune.

Il nous est donc possible à présent de finaliser la fiche de ce nouveau poste, en tenant compte des conditions fédérales.

**Echéancier de cette opération :**

Après l'été : Prévoir le recrutement

Mois de novembre : Début du contrat pour cet emploi.

Cet échéancier nous permettra de mettre cette action dans le budget prévisionnel de 2024.

Discussion à propos de l'emploi :

Maintien sur le mi-temps avec prise en charge par la Fédération

ou mise en place d'un temps complet avec une partie de prise en charge du deuxième mi-temps par la LAO.

Le Comité Directeur désirerait s'orienter dans un premier temps vers l'embauche à mi-temps (prise en charge par la FFA sur 10 ans), avec une évolution possible vers un temps complet, si la personne réussit dans sa mission déclinée ci-dessus.

**VOTE PAR RAPPORT A L'EVOLUTION DE CET EMPLOI :**

➤ Etes-vous d'accord pour que nous nous orientons vers cet emploi selon les modalités définies ci-dessus ?

OUI : 25

NON :

ABSTENTIONS :

Les membres du Comité Directeur décident donc à l'unanimité de mettre en place le nouveau poste à mi-temps, avec évolution possible vers un temps plein.

❖ **Mise à disposition de Tidiane CORREA**

Les orientations données par Cécile VERRIER, pour que Tidiane CORREA travaille au sein de notre ligue, n'ont été données que par téléphone. Nous attendions un document écrit, pour considérer le début de mission, mais comme ce dernier ne semble pas arriver, et vu que notre cadre est déjà présent sur les compétitions de notre ligue, nous allons considérer que cette nomination du cadre technique est effective.

Le Comité Directeur est très sensible au fait que Tidiane se présente déjà en tant que Technicien sur nos diverses compétitions. Qu'il soit ici remercié de ses présences !

❖ **ANS 2023 (Le point à date)**

Yves BELLANGER

Une réunion est prévue cette semaine du 26 au 30 juin, au niveau de la Fédération pour faire le point après un nouveau travail sur les dossiers.

Après la remise des propositions, la Fédération a demandé à chaque ligue et donc à la LAO, la réduction du budget total prévisionnel sur les clubs de 140 000 €, avec une demande de réduction de 7000 euros sur l'enveloppe qui sera octroyée en Occitanie.

L'équipe en charge du travail de validation au niveau de la LAO a donc décidé les mesures suivantes pour les clubs :

- Pour une demande d'aide à hauteur de 1500 jusqu'à 3 000 euros : aucun changement des demandes n'a été fait
- Pour les demandes d'aide à hauteur de 3 000 et jusqu'à 10 000 euros : application de proportionnalité selon les demandes (environ 3% globalement sont affectés en moins par rapport aux demandes)

Lors du dernier Comité National des Ligues, il a été précisé par Philippe BOIDE et Marcel FERRARI, que tant que l'ANS n'aura pas publié l'étude des divers dossiers, nous n'aurons pas d'estimations, et qu'il faudrait certainement attendre le début du mois de septembre pour connaître les sommes octroyées à chacune des structures.

#### ❖ Réunion des 09 et 10 Juin pour les Comités Départementaux :

##### REUNION DES CDA à PARIS

**Une cinquantaine de comités présents dont 8 de l'Occitanie.**

##### **Perception de Marc DELAY suite à cette réunion :**

Globalement, une prise de conscience au niveau de la FFA, que les comités départementaux ne sont pas pris en compte au niveau national. Ont été donnés des exposés déjà entendus qui n'ont pas de rapport avec l'objet de la réunion. Nous sommes déjà dans une ambiance d'élections fédérales à venir.

Le président André Giraud dit que les CDA sont importants et il fait part de suite qu'il ne faut pas attaquer les augmentations FFA du coût des licences et de l'idée que nous soutenons encore un athlétisme périmé depuis 30 ans.

Jean Gracia parle des élections à venir, fédérales et de ligues : le constat est que ça ne concerne pas les CDA. Il affirme que les Comités Départementaux ne sont là seulement que pour appliquer la politique fédérale ; il nie un rôle local avec les conseils départementaux en opposant organes déconcentrés de la FFA et structures décentralisées interlocutrices localement.

Anne Tournier-Lasserve expose le plan de professionnalisation, qui marche bien au niveau des ligues ; elle sait les difficultés pour faire vivre les projets notamment du « service civique ».

Philippe Leynier expose la réflexion pour « la dernière marche » c'est-à-dire rendre nos meilleurs athlètes « médaillables » au niveau international ; une embauche est prévue pour cette action.

#### ❖ Les Commissions (Point à date)

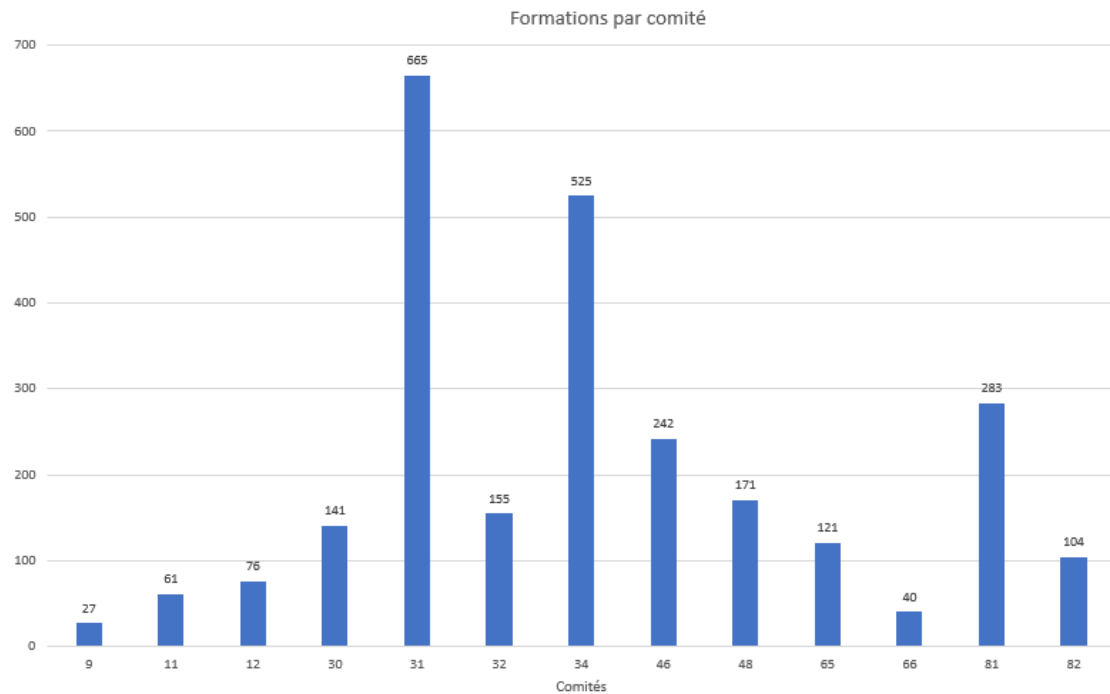
##### **Le point sur la Formation :**

Yves GOUYEN

- Nous devons avoir conscience que nous avons des juges vieillissants, et que lorsque l'on arrive à former des plus jeunes, nous ne les avons pas forcément dans la continuité.

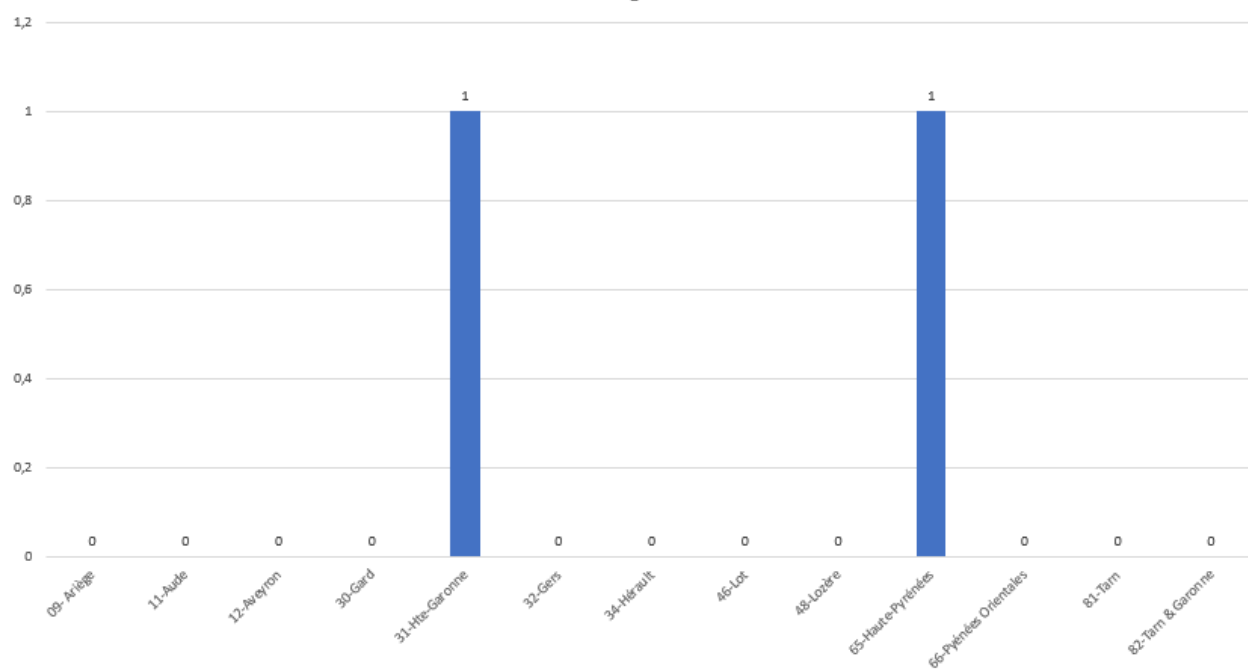


- On peut noter toutefois une dynamique de formation en LAO autant en cadres d'entraînement qu'en jury de compétition.
- Statistiques de ces formations sur l'année 2022/2023 :

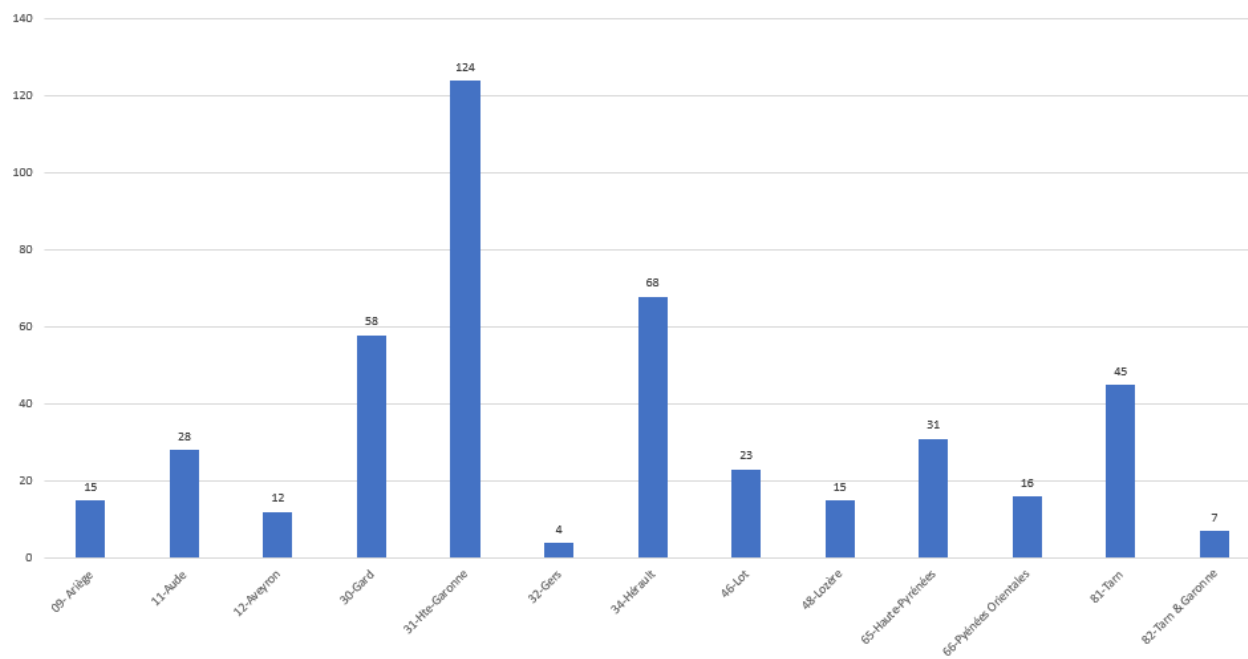


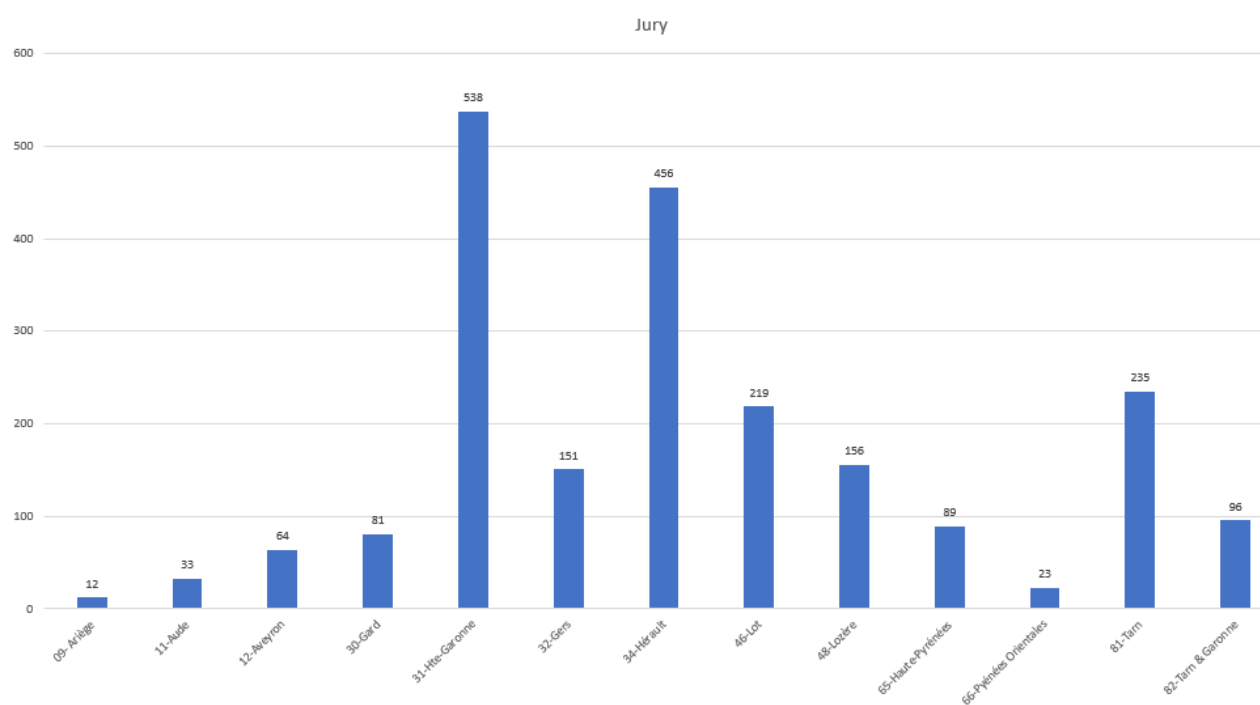
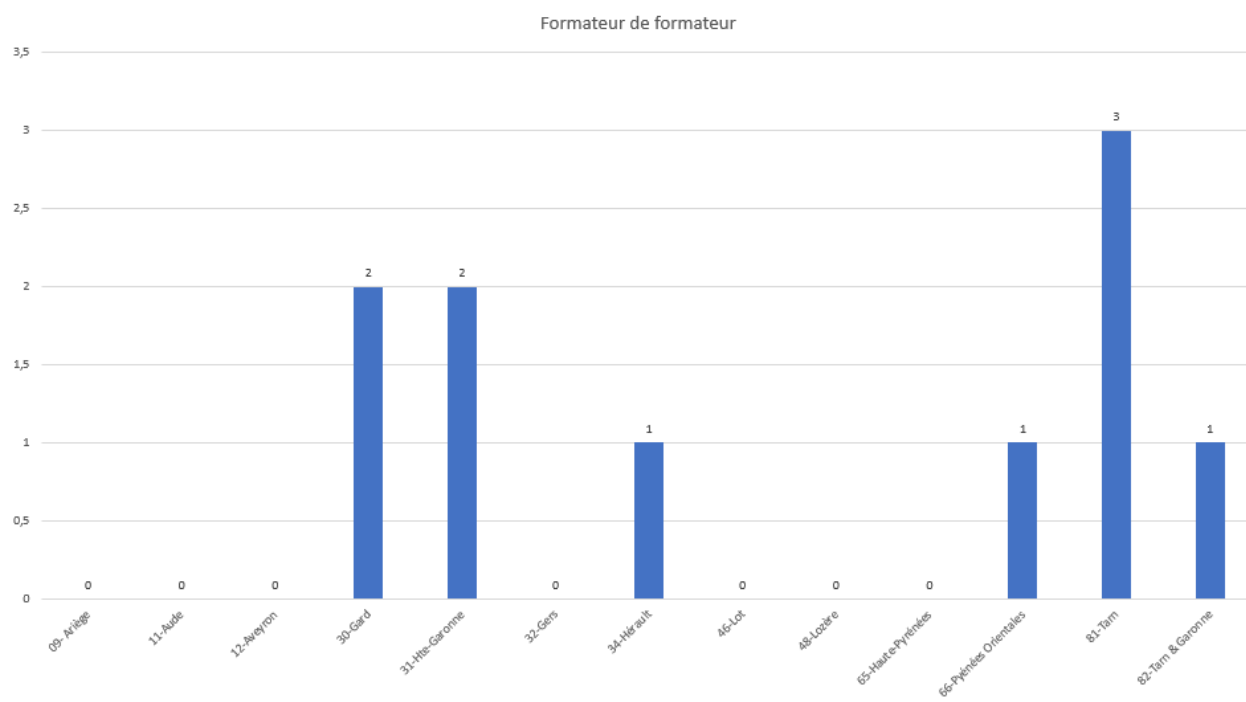
	09- Ariège	11- Aude	12- Aveyron	30- Gard	31- Hte- Garonne	32- Gers	34- Hérault	46- Lot	48- Lozère	65- Haute- Pyrénées	66- Pyrénées Orientales	81- Tarn	82- Tarn & Garonne	
	2611	27	61	76	141	665	155	525	242	171	121	40	283	104
<b>Dirigeant</b>	2				1					1				
<b>Encadrement sportif</b>	446	15	28	12	58	124	4	68	23	15	31	16	45	7
<b>Formateur de formateur</b>	10				2	2		1				1	3	1
<b>Jury</b>	2153	12	33	64	81	538	151	456	219	156	89	23	235	96

### Dirigeant



### Encadrement sportif





**Commission Sportive et d'Organisation (CSO)**

Pierre OLIVE

✓ Organisation du secteur compétition

- Le Point des Interclubs pour 2024 :

Voici les futures poules :

- **N2A** : Athle 632 - Union Athlétique Occitane 31 – Blagnac SC – Athlé 66 – Athlé 11 – Montauban Athlétisme – Ecla Albi et Stade Rodez Athlétisme
- **N2B** : Ac Auch – Alès – Athlé Tarn Nord – Balma 2 – Montpellier Méditerranée Athlétisme 2 – Muret Ac – Tarbes Pyrénées Athlétisme – Tarn Sud Athlétisme
- **N3** : Adour Pyrénées Athlétisme 65 – Vergèze – Béziers Cheminot Athlétisme Méditerranée – Pézenas – Nîmes – SA Toulouse Athlétisme UC 2 – Sa Pamiers Basse Ariège – SO Millau

#### PROPOSITION

**La CSO propose de rajouter une ligne concernant les équipes 2 des clubs :**  
**« Si un club concourt en N1, son équipe 2 ne sera pas admise en N2A ».**

#### VOTE PAR RAPPORT A L'EVOLUTION DE CET EMPLOI :

- Etes-vous d'accord pour que nous nous orientons vers cette évolution ?

OUI : 25

NON :

ABSTENTIONS :

**Les membres du Comité Directeur adoptent à la majorité cette mesure.**

- Implantation des compétitions piste pour Septembre et Octobre 2023 :
  - 23 SEPTEMBRE : Championnats Régionaux LAO du 10 000m à St Girons
  - 1<sup>er</sup> OCTOBRE : Coupe des spécialités et Relais LAO à Rodez
  - 8 OCTOBRE : Championnats LAO Interclubs Jeunes (U23) à Blagnac  
 Pour ces interclubs les clubs devront choisir leurs Interclubs.  
 Choix de constituer une équipe regroupant des CA JU ou CA JU ES pour les deux niveaux proposés : N 1 ou N2
  - 15 OCTOBRE : **Equip'athlé obligatoire**  
 Le souhait de la CSO Régionale est d'avoir de nombreuses organisations.  
 A l'heure actuelle deux clubs se sont positionnés pour faire une organisation : LUNEL et BLAGNAC.
- Nouvelles règles WA :

La Fédération a adopté depuis le 3 mai 2023 les règles suivantes :

**CR 20** Athlète considéré comme DNF

*Commentaire* Lorsqu'un athlète ne termine pas une course il doit être signalé comme DNF plutôt que DQ y compris lorsque l'athlète arrête de courir et franchit la ligne en marchant.

**TR 4.3** Engagements simultanés

Si par la suite un athlète n'est présent pour cet essai, il sera considéré comme y renonçant (impasse), dès que la période de temps autorisée pour l'essai sera écoulée.

Cependant si l'athlète n'est toujours pas présent pour l'essai suivant (ce qui n'a pas été autorisé par le juge-arbitre) cela constitue une absence durant la compétition et sera compté comme un échec.

**TR 6.4.5** Aide autorisée

A proximité immédiate de la zone de coaching, afin d'assurer un meilleur visionnage des images, l'athlète peut prendre en main l'appareil pendant son échange avec les personnes ayant pris les images.

**TR 8.4.1** Réclamation verbale pour faux départ

La participation sous réserve ne sera **devoir** pas être autorisée si le faux départ a été décelé par un Système d'information sur les départs

*Commentaire* Néanmoins il est reconnu que lorsque le temps de réaction est proche de la limite autorisée le moindre mouvement peut difficilement être visible. Dans ce cas, si selon l'avis du Juge Arbitre des Départs, cela nécessite plus d'analyse des données techniques à disposition, alors le juge arbitre des Départs peut décider d'autoriser l'athlète à participer sous réserve

**TR 19.10.2** Mile sur route

Pour le Mile sur route, le temps sera arrondi et enregistré au dixième de seconde supérieur.

**TR 20.2.1** Couloirs vides

Note (ii) la réglementation applicable peut spécifier les modalités selon lesquelles les couloirs vides suite au retrait d'un athlète pour les demi-finales ou finales peuvent être attribués aux athlètes non qualifiés suite au tour précédent

Idem pour les concours (TR 25.12)

**TR 20.4.2** Tirage au sort des couloirs

- **Attribution des couloirs après le premier tour**

En raison d'un nombre croissant de demandes en faveur de méthodes d'attribution des couloirs différentes après le premier tour selon s'il s'agit d'épreuves en ligne droite ou d'épreuves avec virages, le Conseil a convenu ce qui suit :

Tirage au sort	Toutes les épreuves (ANCIEN)	Épreuves en ligne droite (NOUVEAU)	200m (NOUVEAU)	400m (NOUVEAU)
Athlètes classés premiers	3, 4, 5, 6	3, 4, 5, 6	5, 6, 7	4, 5, 6, 7
Athlètes classés suivants	7, 8	2, 7	3, 4, 8	3, 8
Athlètes classés derniers	1, 2	1, 8	1, 2	1, 2

Pour les relais, la même règle que pour le 400m est utilisée

Pour le 800m, c'est l'ancienne règle qui est conservée

Ces dispositions s'appliquent également pour l'attribution des couloirs dans les épreuves combinées pour les épreuves de 400m Décathlon et 200m Heptathlon.

**TR 24.11** Déclaration des équipe de relais

La composition d'une équipe et l'ordre des coureurs doivent être communiqués au plus tard à l'heure d'entrée en chambre d'appel pour leur série respective.

**TR 25.17** Temps imparti pour les essais

Note (v) Pour les sauts verticaux le nombre d'athlètes restant en compétition est déterminé au moment où la barre est montée à une nouvelle hauteur.

Note (vi) Le temps pour un essai consécutif sera appliqué pour tout essai consécutif qu'il soit dans le même tour pour un essai de remplacement, à la même hauteur ou à des hauteurs consécutives pour les sauts verticaux ou quand un changement d'ordre est effectué à la fin d'un tour. Le temps pour un essai consécutif sera appliqué s'il est plus important que celui basé sur le calcul du nombre d'athlètes restant en compétition.

**TR 32.2** Engins de lancers personnels

Les athlètes peuvent entrer leur engin personnel y compris si celui-ci figure sur la liste officiel des engins mis à disposition, dans la limite de deux engins par athlète.

- Rappel des officiels de compétition :

- **Un juge adjoint** : c'est un vrai officiel, mais il n'assume que les charges qui n'affectent pas la validité d'une performance
- **Un juge** : connaît les règles et les applique scrupuleusement
- **Un chef-juge** : connaît parfaitement les règlements et manage une équipe de juges et sait vérifier la validité d'une aire de compétition.
- **Un juge arbitre** : juge et arbitre - Responsable de l'application des règles sur le terrain – Il interprète les règlements et règle les conflits. Il peut changer les décisions d'un juge ou d'un chef-juge. Ne fait pas partie de la direction de compétition – C'est lui et lui seul qui autorise un essai de remplacement.

Font partie de la Direction de compétition :

- **Le Délégué CSO ou Directeur Technique ou Directeur de Compétition** : envoyé par l'organisateur. Il établit les horaires et est donc chargé éventuellement de les modifier, de faire des dérogations de participations ou non sur la compétition. C'est le « patron » de la compétition. Il décide des montées de barre et de l'implantation des épreuves.  
Ses adjoints immédiats sont :
- **Le Directeur de Réunion** : c'est le Directeur du jury. Il compose et modifie la composition du jury.
- **Le Responsable Technique** : c'est lui qui prépare le stade et le matériel.
- **Le Responsable de l'animation** : il commente, anime la compétition et diffuse les informations que le Délégué lui communique.

**REMARQUE : Le terme de Directeur Technique n'existe plus.**

- Débat à propos de nos compétitions :

Chacun apporte, s'il le désire, ses remarques sur les organisations qui ont eu lieu pendant le mois de juin.

Il est soulevé :

- Les difficultés pour certains clubs / parents / athlètes à comprendre le vocabulaire de nos règlements : qualifiés/qualifiables ....
- La sortie des qualifications à 10 jours avant est ressentie par certains comme étant quelque chose de compliqué, notamment lorsque l'on a des compétitions rapprochées pour les mêmes athlètes. On est ENCORE dans une compétition et l'on nous demande d'anticiper la suivante.
- Des clubs ont du mal à respecter les dates qui sont données, ce qui entraîne le non-respect de règles données dans le livret.
- Au niveau des clubs, faire des informations claires – notamment pour les plannings des qualifiables, puis les qualifiés : les modalités de confirmation des athlètes...
- Il est aussi fait remarquer que, cette saison a été une période de transition : des habitudes sont à prendre au niveau des clubs. Les politiques de clubs ne sont pas toujours en place, ce qui entraîne des difficultés dans les confirmations d'athlètes, dans la compréhension des règlements de compétitions.

**Il ressort de nos débats la nécessité de créer un groupe de travail au mois de SEPTEMBRE pour :**

- Eclaircir les règles et le niveau de performances attendues sur le terrain, sur toute l'Occitanie
- Travailler aussi les paramètres de ces sélections (nombre de qualifiés)
- Réfléchir à l'impossibilité de mener une compétition dans les temps : souci de l'amplitude horaire, avec notamment les problèmes liés aux déplacements en bus
- Choisir des installations qui correspondent à nos ambitions.

Un nouveau débat se lance aussi les modalités de remboursements des repas et des boissons allouées aux jurys.

Ce débat débouche sur la nécessité de mettre au clair :

- Repas pris en charge uniquement pour le jury technique et pas les personnes chargées de la buvette, et de la restauration ?
- Repas pris en charge pour les jeunes juges ?

**Commission Régionale des Jeunes (CRJ)**

Didier DONNETTE

Le Président de la CRJ annonce la future réunion en visioconférence du 28 juin 2023 pour faire le bilan de cette saison estivale au cours de laquelle devront être réfléchies les pistes :

- Etude pour mettre en place 2 championnats chez les jeunes / 1 BE et 1 MI ?
- Règlement de l'Equip'athlé : revoir les règlements car toute la règle devrait être écrite car sinon en prenant le livret fédéral, on soulève des règles qui mettent en porte à faux ce que l'on a écrit.

Vues les nombreuses équipes qui ont concouru, on peut voir que les clubs ont bien adhéré à ce challenge.

- Pointes d'Or : leur format et l'organisation ne posent pas de souci particulier
- Interrogation sur les règles des championnats Individuels BE et MI : il y a un besoin de clarifier les règles.
- Le travail en lien avec le GTO et la CSO.
- Faire un point sur les animations départementales pour les EA/PO : lister au niveau des départements ce qui se fait, pour voir les formules appliquées
- Coupe de la ligue du 14 juillet : sélections des athlètes mais aussi de jeunes juges.

## Commission du running

Patricia ALT

### ✓ Le challenge cross et saison cross 2023/2024 :

Le groupe de travail (Patricia ALT, José DE OLIVEIRA, Patrick SARRAT, Gérard BROUILLET) présente au Comité Directeur les documents :

## CHALLENGE LAO CROSS

### ARTICLE 1- BUT

La LAO désire soutenir l'activité « CROSS-COUNTRY » et inciter les meilleurs athlètes en devenir, à participer à cette activité lorsqu'elle se déroule dans la LAO.

### ARTICLE 2- PUBLIC CIBLE

CATEGORIES CA, JU et ES, FEM et MASC, licenciés dans les clubs de la LAO.

### ARTICLE 3- MODALITES

Les athlètes du public ciblé sont incités à participer aux cross organisés dans la LAO : championnats départementaux, 1/4finales, 1/2finale et un cross labellisés par la FFA organisés entre le 01/11/2023 et 01/04/2024

DATE	DEP	LIEU
05/11/23	46	GOURDON - LA BOURIANE
12/11/23	81	LESCURE D ALBIGEOIS - JEAN VIDAL
19/11/23	82	MONTAUBAN
26/11/23	81	CARMAUX - Hubert ANDRE
03/12/23	30	BAGNOLS SUR CEZE
17/12/23	31	BLAGNAC
25/02/24	31	REVEL

La participation aux championnats départementaux, ¼ finales et ½ finale est obligatoire. Tout athlète absent à l'un de ces 3 cross ne peut prétendre à figurer dans le classement du challenge.



Chaque athlète marque à chacun de ces cross longs un nombre de points égal à son classement dans sa catégorie. Si les épreuves ont lieu en mélangeant les catégories et les départements, le classement retenu pour le challenge est celui des catégories séparées et aussi des départements séparés.

Les athlètes qui ont participé à moins de 4 cross parmi ceux cités plus haut, ne sont pas classés.

Les athlètes qui ont participé à plusieurs cross labellisés sont classés en ne prenant en compte que le meilleur classement dans leur catégorie lors de ces cross labellisés.

Un athlète qui participe à deux championnats départementaux nous retiendrons les points du championnat départemental dans lequel il est licencié

Il n'y a pas de cumul, label et championnat. Les organisateurs labellisés qui deviennent support du championnat départemental se verront rembourser le label. Les performances des athlètes ne se seront comptabilisées qu'une seule fois

Les points obtenus lors des ¼ de finale de cross sont multipliés par deux sur cette épreuve

#### ARTICLE 4-RECOMPENSES

**Dans chaque catégorie, les 5 athlètes les mieux classés, c'est-à-dire avec le plus petit nombre de points, recevront par courrier de LAO des chèques de :**

**150€ 100€ 80€ 60€ 40€**

#### ARTICLE 5- SUBSTITUTION

La participation à des cross disputés « hors ligue » même pour des pré-sélections ou des sélections en équipe de France, ne peut compenser une épreuve de ce challenge, par exemple dans le cas où elle est réalisée le même jour qu'un cross organisé dans la LAO.

#### ARTICLE 6- CONTESTATION

La CSO LAO est chargée de régler toute contestation non prévue dans le règlement.

## CHAMPIONNATS DE ZONE – ¼ FINALES DE CROSS

Il sera organisé 2 championnats de Zone le dimanche 28 janvier 2024

Zone EST (CDA 11, 30, 34, 48, 66) à ALES (30)

Zone OUEST (CDA 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82) à LOURDES (65)

Ces courses sont ouvertes aux athlètes ayant une licence Athlé Compétition des catégories Benjamins à Masters.

Les engagements au ¼ et ½ finale de cross sont libres

Les inscriptions tardives (à compter du vendredi midi) ou sur place aux ¼ FINALES sont payantes 10€.

Les clubs doivent bien vérifier que tous leurs athlètes sont bien engagés !!

Chaque athlète devra individuellement récupérer son dossard et sa puce sur présentation de la carte d'identité.

Des coupes et médailles seront remises lors des ¼ FINALES de cross.

	OR				ARGENT				BRONZE			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
<b>CROSS</b>	Minimes	1	Minimes	1	Minimes	1	Minimes	1	Minimes	1	Minimes	1
	Cadet	1	Cadet	1	Cadet	1	Cadet	1	Cadet	1	Cadet	1
	Scratch	1	Scratch	1	Scratch	1	Scratch	1	Scratch	1	Scratch	1
	Espoir	1	Espoir	1	Espoir	1	Espoir	1	Espoir	1	Espoir	1
	Junior	1	Junior	1	Junior	1	Junior	1	Junior	1	Junior	1
	M0	1	M0	1	M0	1	M0	1	M0	1	M0	1
	M1	1	M1	1	M1	1	M1	1	M1	1	M1	1
	M2	1	M2	1								
	M3	1	M3	1								
	M4	1	M4	1								
	M5	1	M5	1								
	M6	1	M6	1								
	M7	1	M7	1								
	M8	1	M8	1								
M9	1	M9	1									
<b>TOTAL</b>		<b>15</b>		<b>15</b>		<b>7</b>		<b>7</b>		<b>7</b>		<b>7</b>

## 1/2 FINALE DES CHAMPIONNATS DE France DE CROSS-COUNTRY CHAMPIONNATS D'OCCITANIE CARCASSONNE le 18 février 2024

(272621) mettre le N° CALORG

Tous les participants pour la 1/2 finale doivent obligatoirement être engagés par les clubs sur le site de la LAO (date limite mercredi 14 février à 23h59)

Chaque athlète devra récupérer son dossard et sa puce individuellement sur présentation de la carte d'identité.

Charge aux athlètes qui ont abandonné leur course, de prévenir le secrétariat de leur abandon et de restituer leur puce à l'arrivée.

Cross : puces non restituées

Lors des 1/4 de finales et des 1/2 finales, le chronométrage sera réalisé à l'aide de puces. La non-restitution d'une puce sera pénalisée de 5€ par puce au club de l'athlète. Le montant des pénalités est prélevé sur le compte SI-FFA du club 15 jours après l'établissement d'une facture.

Une pénalité de 20€ pour tout engagement tardif

Les DNS seront pénalisés d'un montant de 3€

Benjamins(es) : équipes de Comité avec 20 athlètes maxi et engagement par les Comités Départementaux. Il sera fait un podium individuel et un classement par équipes de Comités (sur 6 athlètes)

Coupe de France des Ligues Minimes de Cross :

La Ligue LAO décide d'engager 1 équipe fille et 1 équipe Garçon à Cap Découverte le 10 mars 2024, plus les équipes départementales minimes d'Occitanie

La sélection se fera sur les Championnats d'Occitanie de Cross le 19/02/2024 à CARCASSONNE

La sélection se fera suivant l'ordre d'arrivée de ce championnat.

Les athlètes seront informés en fin de course de leur sélection, et ils auront une semaine pour accepter leur sélection c'est à dire jusqu'au 25 février 2024

**Un athlète refusant de rentrer dans l'équipe d'Occitanie ne pourra prétendre à participer au championnat de France dans l'équipe départementale**

**VOTE PAR RAPPORT AU DOCUMENT PROPOSE :**

➤ Etes-vous d'accord les modalités de ce challenge CROSS ?

OUI : 25

NON :

ABSTENTIONS :

**Le challenge et ses modalités sont adoptés à l'unanimité.**

**✓ Les cross labellisés :**

Nous comptons pour la prochaine saison :

- 2 cross à label national (Carmaux et Montauban)
- 6 cross à label régional

Un cross supplémentaire est organisé sur la Haute-Garonne, non labellisé, qui tombe en même temps qu'une organisation à label.

**Attention :** La commission régionale du Running ne désire pas qu'il y ait concurrence entre les cross car peu d'organisations de cross existent, il ne faudrait pas que des organisations qui s'implantent nouvellement viennent étioiler les organisations.

LE RELAIS CROSS est implanté à LESCURE d'ALBI pour 2024.

**✓ Demi-finale de championnats de 5km sur Route :**

L'organisation régionale doit être positionnée **entre 1<sup>er</sup> sept et 30 septembre.**

Actuellement, aucun 5km n'est programmé durant cette période.

Est-ce que la ligue va organiser cette épreuve ? Demandons-nous à un organisateur ?

Les athlètes de notre région devront être qualifiés sur des courses labellisées.

Devant la complexité du problème, et l'absence de réponses aux questions émises ci-dessus, il est fait la proposition de :

**Mettre un 5 000 m stade sur St Girons, avec les puces de la LAO, le 5 septembre. Faire un courrier à Sylvaine Bon pour savoir si cette organisation permettra bien l'accès aux qualifications A et B.**

❖ Compte rendu rencontre Agents de Développement / CTS / Membres du Comité Directeur  
Yves BELLANGER

**Présence**

Mesdames : Chantal DUPRAT, Marisa DE ANICETO

Messieurs : Yves BELLANGER, Marc CONGRAS, Éric ALBERT, Tidiane CORREA, Jean MONNIER, Jocelyn PIAT

**Excusé**

Monsieur Alain CABANIOLS

## ➤ PROGRAMMATION DES STAGES SPORTIFS :

### **1-Stage d'Automne du 24 au 27 Octobre :**

Public concerné : MI (2009) / CA (2008/2007) - Stage de transition entre ces catégories.

\*Propositions de lieu : TARBES

\*Effectif : 50/55 athlètes et avec les encadrants, rassemblement de 70 personnes.

\*Logement : \*Réservation au Next Hôtel (par Christine LAGONELLE) et prestations repas par un traiteur servi sur place.

\*Activités sportives : Pour permettre le rassemblement de tous les athlètes et par spécialités :

- Location de la salle l'Usine de Tarbes (courrier LAO)

- Courrier par la LAO auprès de la municipalité de TARBES pour pouvoir s'entraîner au stade de Trélut pour les lancers longs

-Le demi-fond pourra profiter sur place du parcours nature du Camin Adour

Nécessité de louer un transport en bus pour se rendre de l'hôtel au stade de Maurice Trélut.

### **2- Stage de NOEL :**

Durée : 5 jours (4 nuits) - 3 au 6 janvier

Public concerné : 90 athlètes + 15 encadrants

Propositions de lieu : PERPIGNAN / BOMPAS

PREVISIONNEL : 25 000 euros

### **3-Stage des Minimes en FEVRIER :**

Durée : 3 jours (2 nuités)

Public concerné : 16 minimes + 4 encadrants soit 20 personnes

Proposition de lieu :CAP DECOUVERTE

PREVISIONNEL : 6 000 euros

### **4-Stages d'AVRIL 2024 :**

#### A - Stage des JEUNES :

Durée : 5 jours (4 nuités)

Public concerné : 58 minimes +15 encadrants soit 73 personnes

Proposition de lieu : CAP DECOUVERTE

PREVISIONNEL : 25000 euros

#### B- Stage ELITES

Durée : 5 jours

Public concerné :

\*Compte-tenu que beaucoup de clubs mettent en place des stages de clubs, il est proposé une action pour 30 à 40 athlètes, qui n'ont pas de stage au sein de leur club.

\*Il est donc nécessaire de définir les modalités de ce stage : il concernera un groupe d'athlètes fréquentant les CRE, et non retenus au niveau du stage national.

\*Proposition de lieu : à définir

PREVISIONNEL : 25000 euros

#### 5- Stage Minimales de JUILLET 2024 (à finir de définir)

PREVISIONNEL STAGE : 125 000 euros

Lors de cette réunion, ont été redéfinis :

- Les règles et programmes des stages ainsi que les modalités de relation avec les entraîneurs des athlètes (programme en amont du stage pour l'athlète mais aussi le retour vers les entraîneurs après la période de stage)
- Les modalités d'encadrement
- Les modalités de financement
- La réglementation mise en place au niveau du médical d'encadrement au sein de ces stages.

#### ➤ **PREPARATION DU RASSEMBLEMENT DU GTO : 4 et 5 novembre 2024 au CREPS DE TOULOUSE**

Pour pouvoir publier une mise à jour de notre politique sportive pour la préparation, mettre en place des réunions et l'objectif de notre ligue : diagnostic de notre fonctionnement, construire notre projet, en référence de notre vécu, nos limites...

##### **1ere réunion : fin sept-début octobre**

- Ne pas oublier que nous devons aussi être tournés vers les clubs dans notre mise en place des moyens.
- Inviter des personnes extérieures, d'autres ligues pour voir leur stratégie en politique sportive.
- Penser à informer les membres de COMITE DIRECTEUR pour ce rassemblement qui a lieu à Toulouse.

#### ➤ **ENTRAINEMENT DANS LES CRE** : Echancier

- ❖ Dossier à déposer à la Ligue pour le pôle Espoirs (dead line au 26 mai 2023) et CRE (dead line aux Elites d'Albi) JUSQU'AU 31 JUILLET via le PSQS (Portail de Suivi Quotidien des Sportifs)
- ❖ Echancier de fourniture des listes officielles
  - REUNION Lundi 24 juillet REUNION DE VALIDATION
  - 1<sup>er</sup> liste Dimanche soir suite aux ELITES ALBI
  - 2<sup>ème</sup> liste Lundi 18 septembre 2023
  - 3<sup>ème</sup> et dernière liste le 30 septembre 2023 (liste à déposer aux administrations de TOULOUSE et MONTPELLIER)
  - Au mois de janvier, un réajustement de la liste pourra être fait.

#### ❖ **INFORMATIONS AUX MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR** :

Marc CONGRAS

**Les membres du Comité Directeur doivent se relicencier dès le début de septembre !**

❖ Sélection de la Coupe de France Minimes – ALBI 14 Juillet

Groupe GTO

Liste des athlètes retenus à l'issue des championnats LAO Individuels BE/MI de MILLAU :

✓ En jaune les athlètes titulaires sélectionnés pour chaque épreuve

✓ Les « Générations » 28 sont notés (à inviter également au stage et à la coupe de France

✓ Les remplaçants éventuels en Blanc

Les temps des courses communiqués sont en chronométrage électrique.

**80m**

1	10"29	BOUGUI Viky	2430278	2008	MIF	031	Uao 31 - S/I Union Club Athlet		
2	10"41	FORTIN LAFFORGUE Cyriane	2030270	2008	MIF	031	Ca Balma	CHAMPION	G28
3	10"46	MBENGI Irina	2008031	2009	MIF	031	Athletics Coaching Club Ramonv		
4	10"47	BERTHELOT Emilie	1886128	2008	MIF	031	Athle Lauragais Olympique		

**120m**

1	15"23	PUYDARRIEUX Chloe	1755696	2008	MIF	065	Apa 65 - S/I Soues Omnisports		
2	15"64	MEXE Emma	1787537	2009	MIF	081	Ecla Albi*	CHAMPION	G28
3	15"67	DIABY Fatou-binta	1676102	2008	MIF	082	Montauban Athletisme		
4	15"75	CONTE Alexiane	1858357	2008	MIF	011	Athle 11 - S/I Ac Narbonne Med		

**1 000m**

1	3'04"70	VERDELHAN Elise	2123328	2008	MIF	030	Usa 30 - S/I Ales Agglomeratio		
2	3'03"38	LAHSSINE ALAUZE Louise	2046661	2009	MIF	031	Athletics Coaching Club Ramonv	CHAMPION	
3	3'05"42	MORRISSEY Assya	1585773	2008	MIF	030	USA 30-S/L ROCHEFORT SPORT ATHLETISME		G28
4	3'09"18	FOURNIER Lilou	1903658	2009	MIF	031	Stade Toulousain Athletisme		

**2 000m**

1	7'03"70	AZOUGHLI Marwa	1988208	2009	MIF	031	Us Colomiers		
2	6'40"41	MORRISSEY Assya	1585773	2008	MIF	030	Usa 30 - S/I Rochefort Sport A	CHAMPION	
3	7'03"36	EL FAKHAR Lisa	1710495	2008	MIF	031	Ca Balma		G28
4	7'03"95	TOURNIER Ema	1663149	2008	MIF	011	ATHLE 11-S/L AS CARCASSONNE		

**80m****Haies****(76)**

1	12"20	PUYDARRIEUX Chloe	1755696	2008	MIF	065	Apa 65 - S/I Soues Omnisports		
2	12"22	MEXE Emma	1787537	2009	MIF	081	Ecla Albi*	CHAMPION	
3	12"32	MERCADER Maelys	2183759	2008	MIF	066	Riberal Ac		
4	12"34	HORJAK Sienna	2180374	2008	MIF	030	Garons Association D'athletism		

**200m****Haies****(76)**

1	29"88	MEXE Emma	1787537	2009	MIF	081	Ecla Albi*		
2	31"13	COISNE Naelle	1811765	2008	MIF	030	Athle Nimes 30	CHAMPION	G28
3	31"25	SANSOULET Pauline	1878630	2008	MIF	031	Athle 632 - S/I Athle 632 Tour		
4	31"65	ARRONDEL-NIRLO Oceane	2279829	2009	MIF	031	Muret Ac		

<b>Hauteur</b>								
1	1m62	BERTHELOT Emilie	1886128	2008	MIF	031	Athle Lauragais Olympique	
2	1m53	DARNIS Selen	2044067	2008	MIF	031	Ca Balma	CHAMPION
3	1m53	BESSET Manon	2142893	2009	MIF	081	ATN-S/L FLORENTIN ATHLE	
4	1m52	HORJAK Sienna	2180374	2008	MIF	030	Garons Association D'athletism	
<b>Perche</b>								
1	3m20	MONTELS-NGUYEN Diane	1976285	2008	MIF	031	Satuc Toulouse Athle	
2	3m00	VACARESSE Ambre	2338965	2008	MIF	031	UAO 31-S/L US FRONTON ATHLETISME	CHAMPION
3	2m80	LECOCQ Emma	2338316	2008	MIF	031	UAO 31-S/L US FRONTON ATHLETISME	
4	2m70	SPITZ Clea	2338314	2009	MIF	031	UAO 31-S/L US FRONTON ATHLETISME	
<b>Longueur</b>								
1	5m43	DIABY Fatou-binta	1676102	2008	MIF	082	Montauban Athletisme	
2	5m32	MEXE Emma	1787537	2009	MIF	081	Ecla Albi*	CHAMPION
3	5m28	CONTE Alexiane	1858357	2008	MIF	011	ATHLE 11-S/L AC NARBONNE MEDITERRANEE	
4	5m12	ESTEBAN-LOPEZ Eva	2188675	2009	MIF	034	Saint-mathieu Athletic	
<b>Triple saut</b>								
1	11m21	MEXE Emma	1787537	2009	MIF	081	Ecla Albi*	
2	11m25	DIABY Fatou-binta	1676102	2008	MIF	082	Montauban Athletisme	CHAMPION
3	11m18	CROS-SAUSSOL Louise	2294452	2009	MIF	012	So Millau	
4	10m71	BARBE Leonie	2391379	2009	MIF	012	So Millau	
<b>Poids (3 kg)</b>								
1	11m71	MEXE Emma	1787537	2009	MIF	081	Ecla Albi*	
2	10m92	ESVA Laetitia	1885721	2009	MIF	031	Ca Balma	CHAMPION
3	10m53	SOBA Noemie	2432313	2008	MIF	081	Ecla Albi*	
4	10m34	RODEMBOURG Audrey	2220251	2008	MIF	082	Montauban Athletisme	
<b>Disque (0.8 kg)</b>								
1	36m36	PUYDARRIEUX Chloe	1755696	2008	MIF	065	Apa 65 - S/l Soues Omnisports	
2	29m60	VISIER Camille	1784802	2008	MIF	034	Saint-mathieu Athletic	CHAMPION
3	29m56	COUSINIER Emma	1880322	2008	MIF	081	Ecla Albi*	
4	27m19	PIQUEMAL Alice	1878604	2009	MIF	031	Athle 632 - S/l Athle 632 Tour	
<b>Marteau (3 kg)</b>								
1	44m83	MAFFRE Lou	1984909	2008	MIF	081	TARN SUD A-S/L ES AUSSILLON	
2	40m74	ALDIBERT Fanny	2173867	2008	MIF	082	Montauban Athletisme	CHAMPION
3	38m74	CAVILLE Salome	1911579	2008	MIF	081	TARN SUD A-S/L ES AUSSILLON	
4	38m48	HARPON Maryssa	2481264	2008	MIF	030	Ales Cevennes Athletisme	
<b>Javelot (500 g)</b>								
1	35m05	VISIER Camille	1784802	2008	MIF	034	Saint-mathieu Athletic	
2	33m18	SANSOULET Pauline	1878630	2008	MIF	031	Athle 632 - S/l Athle 632 Tour	CHAMPION
3	30m07	KHOUKHI Clara	1935965	2008	MIF	081	TARN SUD A-S/L LABRUGUIERE AC	
4	28m31	MORISSONNEAU Zoe	1664670	2008	MIF	031	Stade Saint-gaudens	

**3 000m  
Marche**

1	16'04"94	DUPUIS Romane	2033851	2008	MIF	031	Ca Balma		
2	16'13"72	BEAUCHAMP Lauriana	2011466	2009	MIF	031	Ca Balma	CHAMPION	G28
3	18'16"34	CADE Madison	1781555	2008	MIF	065	Athle 65 Lourdes Pays Des Gave		G28
4	18'12"72	MARC Lena	2142902	2009	MIF	081	ATN-S/L FLORENTIN ATHLE		



<b>80m</b>									
1	9"22	ARNAGOL MOSTREY Joris	1678944	2008	MIM	046	Cahors A	CHAMPION	G28
2	9"46	MOURIE Remi	1560999	2008	MIM	081	TARN SUD A-S/L CASTRES ATHLETISME		
3	9"82	BOURGEOIS Baptiste	1853743	2008	MIM	065	Stadoceste Tarbes		
4	9"83	NOU Arthur	2212792	2008	MIM	066	Riberal Ac		
<b>120m</b>									
1	13"22	ARNAGOL MOSTREY Joris	1678944	2008	MIM	046	Cahors A	CHAMPION	G28
2	13"86	MOURIE Remi	1560999	2008	MIM	081	TARN SUD A-S/L CASTRES ATHLETISME		G28
3	14"15	BRUNEL Gabriel	1930534	2008	MIM	031	Satuc Toulouse Athle		
4	14"15	BOSC Menahel	2291067	2008	MIM	066	Athle 66 - S/I Union Perpignan		
<b>1000m</b>									
1	2'35"71	BEN-BAHOU Assad	1601371	2008	MIM	031	Ca Balma	CHAMPION	G28
2	2'28"99	ABRAHAM Alois	1614424	2008	MIM	031	Muret Ac		G28
3	2'37"28	MICHAEL William	1611717	2008	MIM	030	Ales Cevennes Athletisme		G28
4	2'39"47	HARDOUIN Raphael	1775497	2008	MIM	031	Satuc Toulouse Athle		G28
<b>2000m</b>									
1	5'35"09	ABRAHAM Alois	1614424	2008	MIM	031	Muret Ac	CHAMPION	G28
2	5'58"98	HARDOUIN Raphael	1775497	2008	MIM	031	Satuc Toulouse Athle		G28
3	6'04"55	FATTORI Luca	2257982	2008	MIM	030	Ales Cevennes Athletisme		G28
4	6'05"07	RUAT Clement	2309182	2008	MIM	048	Athle 48 - S/I Saint-chely Ath		
<b>100m Haies (84)</b>									
1	13"25	MOURIE Remi	1560999	2008	MIM	081	Tarn Sud A - S/I Castres Athle	CHAMPION	G28
2	14"24	OUKA Iliasse	1686866	2008	MIM	030	Athle Nimes 30		
3	14"43	SEGAUD Jordan	2216765	2009	MIM	034	Athletic Club Des Pays D Agde		
4	14"66	HENKINET Quentin	1997094	2008	MIM	081	TARN SUD A-S/L CASTRES ATHLETISME		
<b>200m Haies (76)</b>									
1	27"98	RANGER Ruben	1693442	2008	MIM	081	Ecla Albi*	CHAMPION	
2	25"67	MOURIE Remi	1560999	2008	MIM	081	TARN SUD A-S/L CASTRES ATHLETISME		G28
3	27"43	HOUDELOT Samuel	1896978	2008	MIM	081	Tarn Sud A - S/I Castres Athle		G28
4	28"45	RAYNAUD Clement	1875762	2009	MIM	034	Lunel A.		
<b>Hauteur</b>									
1	1m92	HOUDELOT Samuel	1896978	2008	MIM	081	Tarn Sud A - S/I Castres Athle	CHAMPION	G28
2	2m00	MOURIE Remi	1560999	2008	MIM	081	TARN SUD A-S/L CASTRES ATHLETISME		G28
3	1m83	OUKA Iliasse	1686866	2008	MIM	030	Athle Nimes 30		G28
4	1m82	NOU Arthur	2212792	2008	MIM	066	Riberal Ac		G28
<b>Perche</b>									
1	3m20	REBOURS Elouan	2219936	2008	MIM	081	Ecla Albi*	CHAMPION	
2	3m70	TROCHAIN Kilian	1946488	2008	MIM	034	MA2M-S/L ATHLETIC CLUB MONTPELLIER		
3	3m50	PIQUEMAL Baptiste	2332937	2008	MIM	031	UAO 31-S/L US FRONTON ATHLETISME		
4	3m30	PALOMINO LEMONNIER Luca	2031490	2008	MIM	081	ATN-S/L FLORENTIN ATHLE		
<b>Longueur</b>									
1	6m81	MOURIE Remi	1560999	2008	MIM	081	TARN SUD A-S/L CASTRES ATHLETISME	CHAMPION	G28
2	6m32	ARNAGOL MOSTREY Joris	1678944	2008	MIM	046	Cahors A		G28
3	6m32	MARC Ismael	2289012	2008	MIM	034	Ma2m - S/I Athletic Club Montp		G28
4	6m12	CERTES Nathan	2330966	2008	MIM	048	Athle 48 - S/I Saint-chely Ath		
<b>Triple saut</b>									
1	14m83	MOURIE Remi	1560999	2008	MIM	081	Tarn Sud A - S/I Castres Athle	CHAMPION	G28
2	13m29	MARC Ismael	2289012	2008	MIM	034	MA2M-S/L ATHLETIC CLUB MONTPELLIER		G28
3	13m11	ZIO Remy	1844175	2008	MIM	034	Saint-mathieu Athletic		G28
4	12m73	HENKINET Quentin	1997094	2008	MIM	081	TARN SUD A-S/L CASTRES ATHLETISME		
<b>Poids (4 kg)</b>									
1	12m46	FOURNIER Mathis	2208773	2009	MIM	082	Moissac Athle	CHAMPION	
2	11m95	DOUSTEYSSIER Gabin	2330970	2008	MIM	048	Athle 48 - S/I Saint-chely Ath		

3	11m78	SALIM Ahmad (Syr)	2364376	2008	MIM	081	ECLA ALBI-S/L SC GRAULHET
4	11m62	HOUDELOT Samuel	1896978	2008	MIM	081	Tarn Sud A - S/l Castres Athle

#### Disque (1.2 kg)

1	32m92	THERY Tom	2029154	2009	MIM	34	Fabregues Athletisme	CHAMPION
2	34m72	DJOUAL Mael	2215480	2008	MIM	031	Blagnac Sc	
3	33m66	HOUDELOT Samuel	1896978	2008	MIM	081	TARN SUD A-S/L CASTRES ATHLETISME	
4	31m70	AMARO-ALFONSO Oscar	2014606	2008	MIM	081	Ecla Albi*	

#### Marteau (4 kg)

1	44m23	DOUAOUDI Yanis	1986880	2008	MIM	066	Athle 66 - S/l Union Perpignan	CHAMPION
2	37m67	VILLEGAS Matheo	2117812	2008	MIM	066	ATHLE 66-S/L UNION PERPIGNAN ATHLE 66	
3	34m68	HOUDELOT Samuel	1896978	2008	MIM	081	TARN SUD A-S/L CASTRES ATHLETISME	
4	32m34	NGBANDUA Eusebe	2289458	2008	MIM	081	Atp - S/l Usc Albi	

G28

#### Javelot (600 g)

1	43m85	RICHARD Noe	1565562	2009	MIM	46	Figeac Ac	CHAMPION
2	41m24	BRUNEL Gabriel	1930534	2008	MIM	31	Satuc Toulouse Athle	
3	40m55	DELLAC Timeo	1890514	2008	MIM	012	Stade Rodez Athletisme*	
4	40m17	BONAL Jules	1940610	2009	MIM	012	So Millau	

#### 3 000m Marche Chronométrage électrique

1	15'25"25	ABBES Nourredine	1998247	2008	MIM	011	Athle 11 - S/l Lauragais Athle	CHAMPION
2	17'39"28	RIOLFI Marcello (Ita)	2430665	2009	MIM	081	Tarn Sud A - S/l Castres Athle	
3	18'21"90	MARCHAND Malo	1865206	2008	MIM	031	Uao 31 - S/l Union Club Athlet	
4	18'21"92	THOYER Tilio	1890628	2009	MIM	034	Ma2m - S/l Athletic Club Montp	

G28

#### ❖ Agenda des réunions futures

André OLIVE - Chantal DUPRAT

- **Le 02 septembre 2023** : Réunion du bureau exécutif - à Narbonne de 10h00 à 17h00
- **Le 16 septembre 2023** : Comité des Territoire  
Point sur le Projet de la réunion du Collectif CDA - 10h00 à 17h00 au CREPS
- **Le 14 octobre 2023** : Comité Directeur à BALMA - 10h00 à 17h00
- **Le 08 novembre 2023** : Réunion du Bureau Exécutif en visioconférence
- **Le 29 novembre 2023** : Comité des Territoires – 21h00 à 23h00 en visioconférence
- **Le 04 et 05 novembre 2023** : GTO à Toulouse - CREPS – Déjeuner sur place - 10h30 à 17h00
- **Le 02 décembre 2023** : Comité Directeur à BALARUC – 10h00 à 17h00

## ❖ Questions diverses :

- Proposition de Modifications de la circulaire financière :

### **CIRCULAIRE FINANCIERE 2023**

**En vue de décisions modificatives - Comité Directeur du 24 Juin 2023**

## **FONCTIONNEMENT CLASSIQUE DE LA LIGUE**

### **DESTINATAIRES**

Membres du Comité Directeur, Présidents des Commissions Régionales, Officiels en mission (Juge Arbitre, Responsable du Chrono électrique, Responsable du secrétariat informatique, Directeur réunion, Juge chef des départs, Délégué CSO, Responsable du contrôle anti-dopage), Elus en mission, Bénévoles en mission, CTS, Entraîneurs en mission.

### **BASES DE REMBOURSEMENT**

Pour tout remboursement, mentionner le détail des frais, préciser le montant demandé, **joindre obligatoirement à la demande les documents originaux** (billets SNCF, notes d'hôtels et de restaurants, etc...). Les pièces jointes photocopiées (notes et factures, etc. ...) ne seront pas prises en compte.

#### **1/ Transports**

- **Fer** : tarif SNCF 2ème classe + réservation + couchette
  - ✓ Les tickets de carte bancaire et les attestations de paiement ou de prix de la SNCF ne sont pas valables.
  - ✓ **NB : le e-billet train ou avion doit être certifié "billet unique" et signé.**
- **Route** : calcul de la distance avec le site internet [www.mappy.fr](http://www.mappy.fr) (itinéraire express) entre le domicile de la personne et le lieu de la mission.
  - ✓ 0.38 € du km,
  - ✓ Les frais de péage viennent en plus du calcul de l'indemnité kilométrique.
- **Transport par air, location véhicule** : demande préalable **obligatoire** à la Ligue avant l'engagement des dépenses.

#### **2/ Restauration :**

- Frais réels limités à 20 € par repas et par personne (boisson incluse).
- **Sur les compétitions : proposition de remboursement pour l'organisateur, dans la limite de :**
  - ✓ Prestation 1 : Repas chaud avec une petite bouteille d'eau (12,50 €)
  - ✓ Prestation 2 : Repas chaud avec petite bouteille d'eau + 1 autre BOISSON durant la manifestation + 1 café : (15,00€)
  - ✓ Prestation 3 : Repas Froid avec une petite bouteille d'eau (10,00 €)
  - ✓ Prestation 4 : Repas Froid avec une petite bouteille d'eau + 1 café (11,00€)
  - ✓ Si seulement 1 Boisson (1,50€)

La prise en charge fait l'objet d'un échange de mail entre l'organisateur et le secrétariat de la Ligue avant le déroulement de la manifestation.

### **3/ Hébergement**

Frais réels limités à 80 € par personne (Nuit d'hôtel + petit déjeuner) avec autorisation préalable du Président.

### **4/ Dépenses diverses**

- Autres frais de fonctionnement : accord préalable du Président.
- Fournitures de bureau : commandées par le secrétariat de la Ligue, après validation du Président, du Secrétaire Général ou du Trésorier.
- Tout autre achat ou fourniture diverse non prévus dans cette circulaire :
  - ✓ Montant inférieur à 1 000 € : accord du Président
  - ✓ Montant supérieur à 1 000 € : demande soumise à l'approbation du bureau exécutif

### **PROCÉDURES**

- Les notes de frais, établies exclusivement sur le formulaire LAO (à demander à la Ligue ou à télécharger sur le site) sont à adresser ou déposer à la Ligue,  **dans un délai maximum de 1 mois suivant la dépense effectuée**  (Sauf somme forfaitaire allouée annuellement).
- Chaque demande de remboursement, signée par le responsable de l'action ou de la commission, devra comprendre :
  - ✓ Le nom du bénéficiaire,
  - ✓ Le nom des participants,
  - ✓ L'objet du remboursement,
  - ✓ L'ensemble des originaux des justificatifs,
  - ✓ Le formulaire type entièrement rempli.
- Les notes de frais seront honorées au plus tard 30 jours après la validation de la conformité.
- Il est obligatoire de posséder sa licence pour la saison en cours pour pouvoir prétendre à un remboursement.

## PÉNALITÉS

- Manque d'officiels dans les compétitions Ligue :
  - ✓ 30 € par officiel manquant et par jour de compétition.

**Quota de jury nécessaire** : figure dans les livrets des compétitions établis par les commissions concernées.

- Non restitution d'une puce lors d'un cross organisé par la LAO : 10 € par puce
- Non représentation d'un club à l'Assemblée Générale de Ligue :
  - ✓ Part fixe de 80 € + part variable de 0,30 € par licenciés au 31 août précédent l'Assemblée Générale.

NB : les factures seront adressées au Trésorier et au correspondant (SIFFA) du club. Les clubs pourront régler la facture, ou autoriser le trésorier de la ligue à prélever le montant de la facture sur le compte SIFFA du club.

## ENGAGEMENTS AUX COMPÉTITIONS

- Engagements tardifs ou sur place (si autorisés) :
  - ✓ Engagement tardif (avant le vendredi 12h) : **5 €** par athlète
  - ✓ Engagement tardif (après le vendredi 12h) ou sur place si autorisés : **15 €** par athlète.
  
- Athlètes forfaits après engagement : **3 €** par engagement sur une épreuve non honoré par athlète  
Possibilité de présenter un certificat médical sous 8 jours justifiant l'absence de l'athlète à la compétition.
  
- Cas particulier des abandons en cross : Les puces et dossards devront être remis au seul délégué CSO.
  
- Demande qualification exceptionnelle :
  - ✓ Demande de QE si l'athlète se classe dans les 8 premiers : gratuit
  - ✓ Demande de QE si l'athlète se classe au-delà du 8<sup>ème</sup> : **20 €** par athlète
  - ✓ Cas particulier du cross ; demande gratuite, à l'exception de :
    - Demande de QE pour un CA JU ES se classant au-delà de la 30<sup>ème</sup> place : **20 €**
    - Demande de QE pour un SE MA se classant au-delà de la 30<sup>ème</sup> place : **50 €**
  
- Athlètes hors ligue (résidents ou non en Occitanie) : 10 € par athlète, par compétition, à régler lors de la confirmation de l'engagement.

NB : les factures seront adressées aux trésoriers des clubs. Les clubs pourront régler la facture, ou autoriser le trésorier de la ligue à prélever le montant de la facture sur le compte SIFFA du club.

## INDEMNITÉS DES INTERVENANTS

### COUVERTURE MEDICALE DES COMPETITIONS

- Tarif de défraiement du médecin : **130 € par journée**
  
- Tarif de défraiement du kiné : **120 € par journée**

NB : Précision concernant le défraiement des kinés et des médecins lors des compétitions régionales : il est constitué d'un forfait qui exclut toute prise en charge de déplacement, et hébergement. Seule la restauration est assurée sur le site de la compétition au même titre que tout autre membre de jury.

### COUVERTURE MEDICALE DES STAGES SPORTIFS

- Tarif de défraiement du kiné :
  - ❖ KINE DIPLOME : 120 €
  - ❖ ELEVE-KINE EN FORMATION : 100 €

### FORMATEURS et CADRES FEDERAUX

- Tarif de défraiement des formateurs Dirigeants ou Officiels :

- ✓ Aucune différence entre une formation en présentiel et une formation assurée par visioconférence. Le Comité Directeur de la LAO du 03 Décembre 2022 fixe le taux horaire à **12 €.**

Seules les formations au-dessus d'assistants seront prises en charges, à partir du niveau 2. Les formations d'assistants sont dévolues aux Comités Départementaux.

- Tarif de défraiement des Cadres d'Entrainement :
  - ✓ Formation (Formation payante) : Règle de l'OFA
  - ✓ Autres Missions (CRE)
    - ❖ Par contrat de travail ou sur facture pour les auto-entrepreneurs.
    - ❖ Tarif horaire de la Convention Collective Nationale du Sport (12,50 € brut de l'heure)

N.B **En ce qui concerne le remboursement des frais de déplacement, l'abandon de frais sera privilégié.** En cas d'exonération d'impôts, il y aura négociation avec le Président. Les CTS ou salariés de la LAO ne peuvent prétendre à ces indemnités de défraiement.

## KID STADIUM

- Indemnités des animateurs :
  - ✓ Responsable : 110 € par jour,
  - ✓ Autre animateur : 80 € par jour.
- Coût pour la structure organisatrice : 300 € par jour

NB : Paiement de 50% du montant soit 150 € à la confirmation de la convention. Cette somme ne pourra pas être remboursée en cas d'annulation de la manifestation signalée moins de 72 heures avant la date prévue.

## STAGES RÉGIONAUX

- Participation des clubs : 25 € par nuitée  
  
Gratuité pour les athlètes de haut-niveau licenciés en Occitanie figurant sur les listes ministérielles 2023 (Droit jusqu'au 31/12/2023 - Elite, Senior, Relève, Collectifs Nationaux et Espoir)
- Tarif de défraiement des Cadres d'Entrainement : 80 € par jour ou 12,50 € brut de l'heure (1 journée de stage s'entend une journée de 7h)
- Tarif de défraiement du médical : 100 € par jour

## COUVERTURE MEDICALE DES STAGES SPORTIFS

- Tarif de défraiement du kiné : ***Voir ci-dessus***

### CONSEILLER TECHNIQUE SPORTIF – (Applicable au 01 Septembre 2023)

- Déplacements intra-Occitanie : Le volume financier global est limité à 1 500 €/an (somme non forfaitaire, chaque déplacement doit être mentionné) :
  - o Championnats régionaux : 0.38 €/Km,
  - o Réunions régionales (AG ligue, Comité Directeur, commissions) : 0.38 €/Km,
  - o Stages régionaux et formations : selon planning de l'encadrement : 0.38 €/Km
- Tout autre déplacement : En fonction du plan d'actions voté par le Comité Directeur de la LAO et avec Autorisation préalable du Président
- Moyens de communication : Téléphone portable + accès internet : forfait de 300 € par an (sur présentation de factures)

### Suivi Médical Réglementaire Athlète de la LAO, inscrit sur les Listes Ministérielles « Espoirs »

- La liste est validée par le ministère des Sports, le 01 janvier 2024, sur la base des performances réalisées au cours de la saison 2022-2023
- La Ligue d'Athlétisme d'Occitanie, s'engage pour une prise en charge à hauteur de 70 €, pour l'ensemble des prestations (Consultations, plus examens biologiques) pour tous les athlètes Occitans figurant sur la liste « Espoirs » promulguée par le ministère des Sports. Les factures du Médecin et/ou du Laboratoire d'analyse seront adressées au secrétariat de la Ligue pour leur prise en charge entre le 01/01/2024 et le 31/08/2024.

### Athlète Hors Ligue inscrit sur Centre d'Entraînement ouvert par la LAO

Suite à la décision prise lors du Comité Directeur du 27 novembre 2021.

- Coût de la présence de l'athlète sur le CRE d'un athlète Hors-Ligue : 500 €
- La convention individuelle, issue du PPF sera établie par l'entraîneur en Pôle responsable de la discipline. **La structure ou la personne qui prendra en charge cette contribution sera mentionnée.**
- **Le Suivi Médical Réglementaire de ces athlètes ne sera pris pas en compte par la LAO.**

**NOTA : Toute dérogation à cette circulaire nécessite une autorisation préalable écrite du Président**

#### VOTE PAR RAPPORT AU DOCUMENT PROPOSE :

- Acceptez-vous le présent avenant de la circulaire financière de 2023 ?

OUI : 22

NON :

ABSTENTIONS : 3

**Les modalités de la présente circulaire, adoptées lors de ce Comité Directeur, sont donc effectives au 24/06/2023.**

- Préparation de la rentrée 2023/2024 :  
Le certificat médical pour les moins de 18 ans n'est plus obligatoire pour la prise de licence.

Chaque licencié devra, par son espace licencié, faire sa demande de renouvellement de licence, pour la prochaine saison.

- Formation de Juges Arbitres :  
A partir de la rentrée, il y aura la mise en place des formations de Juges Arbitres par spécialités.
- Prestations sur compétition de la Commission médicale :

Une remarque sur le manque de couverture médicale, sur tous les rendez-vous compétition, est discutée lors de ce Comité Directeur :

Constat : Les couvertures sont à hauteur de la moitié des compétitions.

Ces prestations sont décidées par la commission médicale, en fonction des disponibilités des personnes (médecins et kinés).

Il est rappelé que ces prestations sont prises en charge par la LAO, ce qui demande une enveloppe conséquente dans le budget de la ligue. **Cette mesure d'avoir du personnel médical n'est en aucun cas une obligation pour les ligues.**

Il serait bien que les organisateurs qui accueillent les compétitions fassent aussi une déclaration d'organisation, aux structures de soins les plus proches de leur stade, en amont de la compétition, afin de pouvoir avoir des services pouvant intervenir en cas de soucis.

Fin de réunion 16h00

